

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 17/07/2008

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain.
Absents excusés :	MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à Patrick GINI, GINDRE Nicolas
Secrétaire de séance :	BONAVERO Catherine

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 19/06/2008 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de M. Patrick GINI, le Conseil Municipal décide d'ajouter le point suivant dans les questions diverses :

- Information sur panneau signalétique à la Fin du Pré

I. TABLEAU CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

M. le Maire rappelle l'importance du linéaire des voies communales classées notamment en ce qui concerne la répartition des subventions allouées au titre de l'Aide Directe aux Communes Jurassiennes par le Conseil Général.

Il fait part du projet d'actualisation du tableau de classement de la voirie communale et recense les modifications partielles ou totales, comme suit :

1. Le Chemin de la Couronne
à partir du RD 436-hameau de l'Etain jusqu'à la colonie
Soit une longueur de 2 313 m
2. Le Chemin du Grand Essard
à partir de l'usine Dalloz jusqu'au bout de la parcelle AH313
Soit une longueur de 240 m
3. La Rue de l'Eglise
à partir de la Place Centrale jusqu'au réservoir communal
Soit une longueur de 120 m
4. La Rue du Repos
à partir de la Place de la Liberté jusqu'à la voie communale n° 1
Soit une longueur de 300 m
5. La Route du Lotissement « Les Rochettes » sur l'Etain
à partir de la maison de M.Gruet jusqu'à l'issue du Lotissement
Soit une longueur de 110 m

6. Le Chemin des Fontanettes à Montépile
à partir de la Rue du Centre jusqu'à la maison de M. Blanc
Soit une longueur de 108 m
7. La voie d'accès à la Caserne des Pompiers
8. A partir de la voie communale n°118 jusqu'au centre de secours
Soit une longueur de 265 m

L'ensemble des voies communales classées s'élève dorénavant à 16 865 m.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le nouveau tableau de classement des voies communales.

II. ASSOCIATION FAMILLES RURALES « LES P'TIS BOULIS » : BUDGETS PREVISIONNELS

M. le Maire informe l'assemblée du regroupement des Centres de Loisirs Sans Hébergement de Septmoncel et Lamoura. Par conséquent, une réévaluation des budgets prévisionnels est nécessaire.

- Pour la période du 01.01.08 au 30.06.08 : chacun des 2 Centres établit son propre budget,
- Pour la période du 01.07.08 au 31.12.08 : un budget est établi pour la structure globale.

L'association « Familles Rurales » demande la signature de l'avenant à la convention de prestations de services.

Avenant n° 1 – Subventions de fonctionnement (activités enfance/jeunesse) pour la période du 01.07.08 au 31.12.08

- Commune de Lamoura	15 807.30 €
- Commune de Septmoncel ...	16 114.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, mandate M. le Maire pour signer cet avenant.

Par ailleurs, M. Le Maire fait part d'une réunion qui aura lieu le 15.09.08 avec les Maires des communes dont les enfants fréquentent la structure afin d'étudier une participation des communes bénéficiant du service.

III. SYDOM : RAPPORT ANNUEL 2007

M. le Maire fait un exposé du rapport annuel 2007 du Syndicat Département de Traitement des Ordures Ménagères du Jura.

Le SYDOM regroupe les SICTOM de la région de Champagnole, de la zone de Dole, du Haut-Jura (St-Claude), de la zone de Lons-Le-Saunier et les Communautés de Communes du Plateau de Nozeroy, du Pays de Salins-Les-Bains et du Pays des Lacs soit 542 communes et 260 980 habitants.

Quelques données chiffrées :

491 kg de déchets ménagers produits par jurassien pour l'année 2007 :

- 208 kg Bac gris
- 68 kg Bac bleu
- 44 kg Verre
- 171 kg Déchetterie.

Une amélioration du tri est constatée, grâce notamment à la mise en place d'ambassadeurs du tri.

Traitement : 80 % des déchets ont été valorisés en 2007 (compostage, valorisation matière, production d'énergie).

37 KT ont été incinérées, 45 KT recyclées, 26 KT stockées et 24 KT compostées.

Budget : Fonctionnement :	Dépenses : 14 175 295 €
	Recettes : 14 908 206 €
Investissements :	Dépenses : 3 635 404 €
	Recettes : 3 810 931 €

Entre 2000 et 2007, le compostage est passé de 9 à 23 KT, le recyclage de 28,5 à 44 KT.

Emplois : le SYDOM du Jura emploie 320 personnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2007 du SYDOM du Jura.

Un exemplaire de ce rapport est en libre consultation à la Mairie.

IV. DOSSIER CONNECTIC

M. le Maire fait part d'un complément d'informations suite à la rencontre avec M. Leclerc, adjoint de direction de France Telecom, responsable des relations avec les collectivités locales afin de connaître leurs projets et permettre une évaluation comparative avec Connectic 39 :

- France Telecom a développé 620 km de fibres optiques dans le Jura. Le taux de couverture des lignes téléphoniques à l'ADSL est de 97,1 %.
- Le Département, qui a missionné la Société Connectic 39, a créé un réseau parallèle qui compte 300 km de fibres optiques, afin de permettre aux différents opérateurs concurrents d'utiliser ce réseau à coût moindre. Le taux de couverture est de 95 %.

France Telecom a des alternatives pour doper le Haut Débit et couvrir les zones d'ombres (NRA Zone d'Ombre, ...).

En revanche, France Telecom n'a pas pris d'engagement ferme pour assurer un meilleur service.

Le Conseil Municipal n'a pas arrêté sa décision quant à l'implantation éventuelle d'une station de rebond au lieu-dit le Dîme, n'ayant pas encore vérifié, dans un premier temps, l'installation des réseaux souterrains.

V. ECOLE : DEMANDE OUTIL PEDAGOGIQUE

M. le Maire fait part du courrier de l'Equipe Pédagogique de l'Ecole en date 04.07.08 sollicitant un vidéo-projecteur, tout en soulignant l'intérêt pédagogique de cet outil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à l'achat d'un vidéo-projecteur et comme cette dépense n'a pu être inscrite au budget 2008 décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 020 (dépenses imprévues d'investissements) - 600 €
- Compte 2183 (matériel bureau et informatique) + 600 €

Cet appareil est en dotation à l'école, néanmoins, le Conseil Municipal souhaite qu'il puisse être mis à la disposition de la commune pour des besoins occasionnels.

VI. EMPLOI MENAGE ECOLE

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 16.07.08 de Melle Nathalie MOUTOTE sollicitant un emploi pour effectuer le ménage d'été de l'école.

M. le Maire rappelle que Melle Florence PROST, Agent Technique Scolaire des Ecoles Maternelles et agent d'entretien du groupe scolaire, a un contrat de travail pour :

- 6 heures par jour à l'école maternelle,
- des heures de ménage en dehors des heures d'école,
- des heures pour des lessives servant à l'école maternelle,
- 20 h au titre de l'ACMO – formation à la sécurité.

représentant un total de 1 607 heures pour l'année.

Depuis le passage aux 35 heures, il ne lui est plus possible d'effectuer le gros ménage du groupe scolaire durant l'été.

D'autre part, les jeunes employés de l'été ne peuvent pallier ce besoin, compte tenu des tâches qui leur sont affectées.

Enfin, il est rappelé la candidature de Melle Priscilla BIDAL pour un emploi d'été à la bibliothèque à laquelle il avait été répondu négativement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à l'embauche d'un agent contractuel pour une durée de 40 heures et mandate M. le Maire et l'adjoint au personnel pour procéder au recrutement.

Par ailleurs, les locaux de l'école ont été sollicités pendant une semaine pour assurer du soutien scolaire. Le Conseil Municipal y a répondu favorablement.

VII. CONVENTION DENEIGEMENT

M. le Maire donne lecture de la convention de déneigement établie entre les communes de Septmoncel et des Molunes.

La Commune des Molunes s'engage à effectuer le déneigement des voies communales « En Bévy » et du Manon. Le déneigement des points de collectes des ordures ménagères et le parking de la Trace sera assuré par la D.D.E.

Le coût facturé par la commune des Molunes est fixé à 21€ par passage et sera réévalué selon l'indice en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, mandate M. le Maire pour signer cette convention.

VIII. ATTRIBUTION APPARTMENT GROUPE SCOLAIRE

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Jordan RICHARD et Melle Aurore PETETIN sollicitant l'attribution de l'appartement du groupe scolaire à compter du 01.08.08.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à leur attribuer cet appartement de type F3 et autorise M. le Maire à signer le bail de location.

Il est rappelé l'interdiction de la présence d'un chien dans le groupe scolaire.

Suite à la visite de l'appartement, M. le Maire fera procéder à la dépose d'une cloison. Quant au remplacement des tapisseries défraîchies, la commune indemnise le locataire des fournitures mais laisse à sa charge les travaux.

IX. COURRIERS DIVERS

A) COURRIER DE MME FRANCOISE RICHARD

M. le Maire fait part du courrier de Mme Françoise RICHARD en date du 16.07.08 signalant la dégradation d'un mur limitrophe à sa propriété. Le Conseil Municipal prend acte de ce courrier et effectuera une étude du problème sur place.

B) ASSOCIATION JURASSIENNE DE FALUN GONG

M. le Maire donne lecture du courrier de l'Association Jurassienne de Falun Gong en date du 10.06.08 informant de la violation des droits de l'homme en Chine et particulièrement des persécutions et tortures infligées aux pratiquants de Falun Gong. Le Falun Gong est une pratique traditionnelle chinoise de mouvements et de méditation qui harmonise le corps et l'esprit.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce courrier et propose aux personnes intéressées de signer la pétition sur Internet.

X. QUESTIONS DIVERSES

A) ACQUISITION PARCELLES SECTEUR LES MOULINS

Tous les descendants de l'indivision de M. Léon PILLARD ont donné leur accord suite à l'offre d'achat de la commune de Septmoncel de leurs parcelles sises au lieudit Les Moulins. L'objectif de cette acquisition est d'y effectuer des travaux d'entretien paysagers dans le cadre du contrat « Rivières » du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à l'achat de ces parcelles et mandate M. le Maire pour engager la procédure d'achat auprès de Me Vuillet et signer tous documents relatifs à cette affaire.

B) SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU CHAPY

M. Le Maire fait part du courrier du SIA du Chapy en date du 15.07.08 donnant un avis favorable pour l'étude de l'implantation d'une déchetterie, en partie sur ses terrains, à l'arrière de la station d'épuration actuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de proposer la candidature de la commune de Septmoncel pour la future structure qui devrait être réalisée sur le territoire des Hautes Combes et mandate M. le Maire pour faire les démarches auprès du SICTOM du Haut-Jura.

C) MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

M. le Maire retrace la 4^{ème} modification du P.O.S. qui a été soumise à l'enquête publique du 17 mars au 18 avril 2008, portant essentiellement sur les articles NC 1 et NC6.

L'article NC1, avant modification, autorisait l'extension mesurée et l'aménagement des bâtiments existants, avec ou sans changement de destination ;

- jusqu'à 50 % de la SHON (surface hors œuvre nette existante) si la SHON est inférieure à 100m²

- jusqu'à 20 % de la SHON existante si la SHON est comprise entre 100 et 200 m².

La présente modification du POS a pour objet d'y remédier en autorisant les extensions à 1/3 de la Surface Hors Œuvre Brute (SHOB) du bâtiment existant – sous réserve que l'aménagement s'effectue dans le volume des bâtiments existants et ne dénature pas le bâti.

En outre, la pente des toitures est limitée à des valeurs comprises entre 35 et 60 %.

L'article NC6, qui régit l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques, imposait, avant modification,

- un recul minimal de 10 mètres par rapport à l'alignement des routes départementales

- un recul minimal de 5 mètres par rapport à celui des autres voies.

La présente modification permet un assouplissement pour la construction de garages. Ils pourront être édifiés en retrait avec un recul minimal de 3 mètres de l'alignement à condition toutefois que les manœuvres d'entrée et de sortie des véhicules puissent s'effectuer hors des voies publiques. Le Conseil Municipal confirme ces modifications.

D) SYNDICAT DES EAUX DES ROUSSES : PROJET DE LA SOURCE DE L'ARCE

Mme Sylvie MICHAUD, déléguée, fait part du projet du Syndicat Mixte de Production de la Source de l'Arce d'un approvisionnement supplémentaire en eau en effectuant un raccordement à la Source de l'Arce située à Morez, au lieudit Pont des Douanes. Ce qui permettrait de sécuriser la distribution de l'eau potable et de soulager le pompage des lacs.

La source pourrait couvrir environ 80% des besoins de Morez, Les Rousses et Bellefontaine.

Le coût total des travaux s'élèverait à 4 348 941 €

Le Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses est invité à se positionner.

Le Conseil Municipal propose de réfléchir et de donner son avis lors de la prochaine séance.

E) PANNEAU SIGNALÉTIQUE A LA FIN DU PRE

M. Patrick GINI informe que 3 panneaux d'information réalisés par les Signaux Girod, et commandés par la Communauté de Communes, ont été installés :

- 1 au « Tournant de la Chaux »
- 1 vers les W.C. Publics
- 1 à la fin du Pré.

Ce dernier peut surprendre car on ne voit que le côté vierge en arrivant par la route de St-Claude mais est disposé pour respecter le sens d'orientation. La confection d'un plan spécifique engendrait un sur-coût jugé prohibitif.

En outre, une plate-forme pique-nique va être aménagée autour de ce panneau et l'étude d'une information complémentaire sur le côté vierge est en cours.

F) ACQUISITIONS IMMOBILIERES

M. le Maire informe l'assemblée du suivi des actes notariés engagés.

- Le 24 juin 2008, il a été procédé à la signature des actes d'achat :
 - de la propriété Benoit-Gonin,
 - du terrain de M. Grossiord,
 - du terrain de Mme. Tripier.
- Le 22 juillet 2008, il sera procédé à la signature de l'acte d'échange des bâtiments de la boulangerie et de la Fraternelle.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 18 septembre à 20h00

Séance levée à 22h40

Le Maire,

Affiché le 24/07/2008

Raphaël PERRIN